VILLEPARISIS

Le Pass'agglo sport

En complément du dispositif national, Roissy Pays de France lance son Pass'agglo Sport en proposant une aide de 50 euros aux - de 18 ans licenciés dans un club du territoire.

Le montant de l’aide est de 50 euros. Si le coût de l’inscription de l’enfant est inférieur à 50 € (cotisation + licence), l’agglo remboursera le club à hauteur du montant réel. Cet accompagnement financier est limité à une inscription/adhésion par bénéficiaire.

Votre Pass’agglo Sport se présente sous la forme d’un bon à remettre à la structure de votre choix au moment de l’inscription. Pour l’obtenir vous devez suivre la démarche suivante.

Ouverture de la plateforme d'inscription : du 1er septembre au 31 octobre 2022.

Quelles sont les conditions pour avoir le pass'agglo sport ?

- être âgé de moins de 18 ans (au 1er janvier 2023) ;
- résider dans l’une des 42 communes de l’agglomération ;
- être inscrit dans un club sportif du territoire de Roissy Pays de France.

Quelles associations de Villeparisis sont partenaires ?

- ALLIANCE NORD 77 SPORT CHANBARA
- BUDO CLUB VILLEPARISIS
- JUDO CLUB VILLEPARISIS
- Les Gorgones de VILLEPARISIS
- RAFALE ESPRIT CONTACT
- USMV BADMINTON
- USMV BASKET VILLEPARISIS
- USMV Football VILLEPARISIS
- USMV GYM VILLEPARISIS
- USMV HANDBALL VILLEPARISIS
- USMV JUDO
- USMV OMNISPORT
- USMV ROLLER VILLEPARISIS
- USMV section tennis de table Villeparisis
- USMV TAEKWONDO Villeparisis
- USMV TENNIS
- USMV TIR A L’ARC
- Villeparisis Bicross 2000

Liens utiles
En savoir plus ou s'inscrire au Pass'agglo sport sur le site de l'agglo